



Visite médicale du travail mal effectuée

Par Jeanne_1177

Bonjour à toutes et à tous,

J'ai passé un concours en avril 2017 pour intégrer la fonction publique.

À la visite médicale, aucun test auditif n'a été effectué alors qu'il doit l'être.

Idem pour l'entrée en formation,

Idem pour un second concours de la fonction publique .

Aujourd'hui, une perte d'audition a été décelée suite à une visite médicale d'entrée en formation effectuée dans la norme.

L'employeur va me licencier car ce n'est pas compatible avec le métier.

Savez vous quelles sont les possibilités de poursuites envers mon employeur pour ne pas avoir effectuée correctement les visites médicales et m'avoir admise, en 2017, alors que je n'étais déjà pas apte ?